

Électrotechnicien ou Électrotechnicienne (Concours 2026-61)

Travaux Publics

Poste temporaire à durée indéterminée – Concours ouvert aux candidats et candidates internes et externes

Mission du service

Assurer la pérennité et la fonctionnalité de l'ensemble des infrastructures, des équipements et des bâtiments publics dans une perspective de développement durable et d'amélioration de la qualité de vie des citoyens.

Responsabilités et objectifs de la fonction

Travaux comportant l'installation, la vérification, la préparation et l'étalonnage des appareils électriques, électroniques ou autres appareils de contrôle et de mesure utilisés sur l'équipement de la Ville. La fonction comporte la conduite d'un véhicule motorisé tel que camionnette ou fourgonnette.

Exemple de tâches :

- Entretien, vérifie ou modifie les appareils de contrôle, de mesure et de télétransmission de différentes variables reliées à de la haute tension, comme débits, pression, élévations, températures et autres; y décèle toutes défectuosités; répare et étalonne ces appareils;
- Répare et ajuste les installations auxiliaires des génératrices d'urgence;
- Soumet les équipements à des tests d'efficacité et de rendement;
- Installe, ajuste, entretient, répare, modifie ou vérifie les automates programmables sur les génératrices, les pompes, les systèmes de ventilation, les contrôles de variables, les outillages et en détecte les troubles; vérifie la programmation des automates.
- Trace, lorsque requis, des plans schématiques des systèmes ou des appareils électriques ou électroniques qu'il ou elle répare, modifie ou installe;
- Installe, répare, ajuste entretient, modifie et vérifie les interrupteurs, fusibles, transformateurs utilisés pour le contrôle des outillages des génératrices et de l'instrumentation des équipements de la Ville;
- Vérifie régulièrement le fonctionnement des moteurs et des contrôles électriques ou magnétiques des systèmes de commandes des appareils reliés à l'instrumentation;
- Monte des circuits électroniques de types spéciaux pour contrôle, mesure ou alarme;
- Entretient, répare et calibre divers instruments et appareils électroniques que l'on retrouve généralement dans une ville;
- Analyse le bon fonctionnement des divers systèmes de contrôle à l'aide de la feuille d'opération et effectue les réparations et modifications requises;
- Installe et utilise divers logiciels informatiques nécessaires au fonctionnement d'équipements électroniques et à la solution des problèmes techniques;

Exigences du poste

Le ou la titulaire doit détenir un diplôme d'études collégiales pertinent à la fonction d'une institution reconnue par le ministère de l'Éducation et détenir un certificat de qualification en électricité hors construction de classe C, ou toute combinaison d'instruction et d'expérience permettant à la personne salariée d'accomplir la fonction. Il ou elle doit avoir quelques années d'expérience pertinente et un permis de conduire valide classe 5.

Bonne connaissances :

- du français et de l'anglais parlés, du français écrit ;
- des éléments de l'électronique et des principes de l'électricité, des instruments de contrôle et de mesure, des techniques, des pratiques et de l'outillage employés pour la vérification, la réparation et le calibrage de ces instruments, ainsi que de la micro-informatique avec les logiciels Excel, Vision ou Autocad

Habilités :

- à lire, à interpréter et à tracer des plans schématiques et des diagrammes,
- à calibrer divers types d'instruments et à déceler la nature et la cause des détraquements;
- à faire les calculs servant à dresser les tables de conversion et le calibrage des instruments

Atout :

- Connaissance des systèmes Schneider

Horaire 36 heures par semaine

Du lundi au jeudi de 6 h 30 à 15 h 30

Salaire

41,19 \$ / heure (Groupe 19 - Col bleu)*

Pour soumettre votre candidature

Pour postuler, rendez-vous à www.pointe-claire.ca/fr/ville/emplois/ et cliquez sur « Explorer les emplois disponibles ». Vous devez soumettre votre candidature au plus tard le **8 mars 2026**.

* Selon la structure salariale du 1er janvier 2023 de la convention collective de travail des personnes salariées cols bleus de la Ville de Pointe-Claire 2016-2023. Le taux de salaire sera ajusté selon les modalités prévues lors du renouvellement de la convention collective.

La Ville de Pointe-Claire souscrit aux principes d'égalité en emploi. Le masculin est utilisé uniquement pour alléger le texte.